

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2024

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion jointe du 21 juin 2024
2. Nouvelle structure de collaboration entre le MAE et les ONGD en matière de sensibilisation et éducation au développement (SENS/ED). (Demande de la sensibilité politique déi gréng du 15 octobre 2024)
3. Echange de vues avec le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur sur les sujets suivants:
 - réunion du Conseil des affaires étrangères de l'UE (CAE), qui s'est tenue le 14 octobre 2024 à Luxembourg
 - réunion du Conseil "Affaires générales" (CAG) de l'UE, qui s'est tenue le 15 octobre 2024 à Luxembourg
4. 8393 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman (2023)
 - Examen en vue de l'élaboration d'une prise de position
 - Rapporteur : Madame Claire Delcourt
5. Demande d'organisation d'un débat d'orientation sur la stratégie industrielle de défense européenne (EDIS) et le programme pour l'industrie de la défense (EDIP)
 - Désignation d'un rapporteur
6. Divers

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Liz Braz, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Emile Eicher, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Fred Keup, Mme Paulette Lenert, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, Mme Sam Tanson, Mme Joëlle Welfring, M. Laurent Zeimet

M. David Wagner, observateur délégué

M. Xavier Bettel, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur,
Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

Mme Tilly Metz, membre du Parlement européen

M. André Bieber, Mme Angèle Da Cruz, Mme Véronique Dockendorf, Mme Virginie Gilbert, M. Georges Ternes, du Ministère des Affaires étrangères

Mme Tania Tennina, Mme Elisabeth Funk, M. Cédric Scarpellini, Mme Danielle Wolter, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Gilles Baum, M. Patrick Goldschmidt

M. Marc Angel, M. Charles Goerens, M. Christophe Hansen, M. Fernand Kartheiser, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion jointe du 21 juin 2024

Les membres de la Commissions approuvent le procès-verbal.

2. Nouvelle structure de collaboration entre le MAE et les ONGD en matière de sensibilisation et éducation au développement (SENS/ED). (Demande de la sensibilité politique déi gréng du 15 octobre 2024)

Madame Joëlle Welfring (*déi gréng*) explique sa demande qui a été soumise à la suite des retours de différentes organisations non-gouvernementales de développement (ci-après « ONGD »). Cette demande concerne avant tout les échanges ces derniers mois, entre le ministère de la coopération et les ONGD concernant la restructuration, ayant parcouru plusieurs étapes. L'oratrice précise qu'une proposition avait été soumise par le Cerce des ONGD. Il y avait ensuite eu des retours par écrit, suivis d'une décision communiquée par direction de la coopération par voie de courrier officiel, par rapport à laquelle les ONGD se sont positionnées.

La députée explique que dans une première étape, le ministère propose de travailler sous forme de programmes et non plus de projets. Le ministre proposerait ainsi de travailler sur un seul programme pour les 5 ans à venir, ce qui pourrait être un défi. Il y aura de plus la création d'un comité d'accompagnement, comprenant certaines instances, comme le cercle des ONGD, des représentants du ministère, mais aussi des experts. Selon les informations dont dispose l'oratrice, les ONG sont aussi censées être représentées dans ce comité. Dans ce contexte, elle s'intéresse à l'impartialité de ce comité. De plus, elle a entendu que les rôles du comité devraient être étendus vers une vraie fonction exécutive, veillant à la mise en œuvre et la gestion du programme unique. Elle souhaite savoir ce qu'on entend par « gestion » dans ce contexte.

Concernant la distribution de l'argent et la vérification d'où il parvient afin d'assurer un suivi précis et efficace, tout en veillant à l'organisation et le choix des orientations du contenu, elle se demande si ce n'est pas déjà le rôle qu'un ministre, ou l'État de manière générale, devrait assumer. La députée ne sait pas s'il s'agit d'un bon chemin, et demande quelle sera la mise en œuvre exacte pour éviter des conflits d'intérêts. Dans ce contexte, l'oratrice s'intéresse également à la question des ressources humaines. Elle a appris que deux personnes seraient chargées de cette mission, et se demande si cela est

suffisant. Elle a l'impression qu'on essaye d'externaliser des missions importantes ; de les transférer du ministère vers d'autres organismes, ce qui peut mener à des problèmes pratiques et de principe sur le terrain. Elle demande si le ministère ne devrait pas renforcer ses propres ressources humaines dans ce service.

Elle revient ensuite sur la méthodologie, qui selon elle n'est pas encore entièrement développée ; elle sait notamment qu'une autre note de cadrage est en train d'être élaborée. Elle se demande si cela peut vraiment être réalisé en si peu de temps par le Cercle des ONGD, soit en novembre. De plus, selon ses informations, le Cercle des ONGD a été chargé de la rédaction de ladite note. La députée revient sur une étude réalisée en 2023 sur des possibles pistes de restructuration de l'aide au développement et de la sensibilisation. Une recommandation était de travailler dans des consortiums afin de regrouper les compétences. Elle a cru comprendre que le ministère avait imposé le fait de travailler en consortiums dans ce programme unique, et elle se demande si cela est réalisable.

La députée aborde ensuite sur le budget pluriannuel, dont elle constate une baisse. Elle souligne que les ONGD ont été bouleversées par les annonces en début d'année qui ont provoquées des secousses ; les organisations se posent désormais des questions existentielles. Elle juge important de présenter une méthode de travail plus stable aux personnes concernées.

Le Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Monsieur Xavier Bettel explique que le premier objectif est de mesurer l'impact de la sensibilisation. C'est pour cette raison que le ministère a proposé une collaboration en consortiums pour pouvoir regrouper les compétences des différentes ONGD. Il sait que certaines organisations ont des problèmes avec cette configuration, car elles n'ont jamais dû le faire auparavant. Il affirme que la coopération est importante dans la Coopération. Le Ministre explique qu'aucune décision définitive n'a été prise, et réitère son engagement à venir à la Chambre des Députés présenter les décisions définitives une fois qu'elles existeront. Il ajoute que le ministère est en train de discuter avec les ONGD pour se coordonner et regrouper leurs compétences. Différentes pistes ont été proposées pour mettre en œuvre cette restructuration, et l'orateur affirme que l'impact sera plus grand s'il y a une coordination.

Il estime que la volonté de créer une maison des ONG est là, et souligne l'importance de travailler ensemble, afin de créer des expositions, des campagnes, un lieu de recherches, une salle de conférence, etc. L'orateur affirme que la Coopération est un objectif majeur. Concernant le budget, le ministère a regardé la possibilité de hausses dans le domaine de la coopération. Si après toutes les discussions il n'y a aucune volonté du secteur de créer une coopération et une synergie, on reviendra au statut quo. Il estime cependant que les ONG saluent cette approche.

Une représentante du ministère des Affaires étrangères prend la parole. Elle explique que le ministère a reçu la veille un courrier de la part des ONG, contenant des questions de clarification et des questions techniques. L'idée est d'organiser une autre réunion avec une ONG pour continuer les discussions et négociations. Cette proposition d'une nouvelle approche a été envoyée par courrier à toutes les ONG agréées, et était rédigée de manière assez vague pour laisser de la place aux commentaires des ONG. L'oratrice reconnaît que

les questions techniques devront effectivement être prises en compte, ce qui sera élaboré davantage avec les ONG. Elle explique que le ministère avait proposé de laisser une marge de manœuvre plus grande aux ONG dans cette proposition, mais ces dernières demandent une collaboration plus étroite avec le ministère. Elle affirme que cela sera difficile à mettre en place car il y a de nombreuses inconnues, mais des études montrent qu'une restructuration est nécessaire si on souhaite réellement pouvoir mesurer les impacts.

Madame Joële Welfring (déli gréng) pense également qu'une volonté pour une meilleure coopération existe auprès des ONG. Elle revient sur sa question concernant les ressources humaines dans le service du ministère concerné. Elle juge cette information importante, car on pourrait se demander s'il faut que tout soit pris en charge par le ministère, ou s'il faut collaborer avec les ONG. Dans le second cas, la députée estime qu'il faut garantir qu'elles disposent des ressources nécessaires. Elle revient sur le comité d'accompagnement, qui aura de grandes responsabilités. Elle s'intéresse quant aux responsabilités qui seront alors assumées par le ministère.

Le Ministre informe les députés du fait que la représentante du ministère qui s'est exprimée est actuellement responsable du changement climatique et de la sensibilisation. Un nouveau poste a été créé pour qu'elle puisse se concentrer sur le travail de sensibilisation. Le Cercle des ONGD pourra recruter une personne supplémentaire. L'organisation avait par ailleurs exprimé ce besoin pour pouvoir réaliser ces nouvelles tâches.

Monsieur Franz Fayot (LSAP) dit avoir l'impression que beaucoup de choses n'ont pas encore été clarifiées. Lors de la discussion précédente, il avait cru comprendre qu'il y avait encore de nombreuses inconnues en matière de sensibilisation, également dans le secteur. Il pense que l'idée du programme centralisé unique est en contradiction avec le fonctionnement antérieur. Il explique qu'auparavant, il y avait des initiatives de la part des ONG qui faisaient suite à leurs expériences. L'orateur craint que si un seul programme est fait sur plusieurs années, on risque de perdre cela.

Il pense également que le fonctionnement du comité d'accompagnement devra être clarifié. L'articulation avec le ministère de l'éducation devra également être expliquée davantage. Il sait que le ministre souhaite créer une plateforme pour simplifier l'accès au programme central comportant les différentes offres. Le député dit avoir appris avec *bne.lu*, La plateforme pour l'éducation à l'environnement et au développement durable, que ce genre d'accès est facultatif et dépend beaucoup des enseignants. Le fait de digitaliser le programme ne veut pas automatiquement dire que le curriculum sera enrichi. Il ne comprend pas comment cette sensibilisation pourrait être développée davantage. Il rappelle les obligations de la déclaration de Dublin, que le Luxembourg a accepté, notamment celle d'approfondir l'éducation globale, ensemble avec les acteurs du secteur, pour le grand public et en abordant les sujets globaux.

Il aborde ensuite le budget, qui est en baisse à terme à partir de 2026 et ce de manière significative. Il juge que cela n'est pas apprécié par le secteur.

L'orateur évoque la maison des ONG. Il rappelle que la création d'une maison des ONG n'est pas forcément une garantie de synergie. Il souligne que les acteurs du secteur saluent la création d'une maison des ONG, mais aimeraient

plutôt garder une séparation entre le fonctionnement en matière de sensibilisation et la Maison des ONG, et non procéder à une fusion de tout.

Enfin, le député se dit particulièrement intéressé par les retours des ONG au courrier du ministère. Selon lui, elles se posent de nombreuses questions fondamentales. Il attend la note de cadrage ainsi que les réactions relatives du ministère.

Monsieur Sven Clement (Piraten) revient sur point abordé par Monsieur Franz Fayot. Il a l'impression qu'on essaie de mélanger éducation globale et future Maison des ONG. Il souhaite également comprendre comment fonctionnera ce comité d'experts. Il comprend que le Ministre souhaite organiser une deuxième réunion le 5 novembre, mais aimerait aussi comprendre comment le ministère compte résoudre les questions juridiques qui se posent, et le conflit d'intérêts manifeste.

Monsieur David Wagner (déi Lénk) a l'impression que de plus en plus de problèmes surgissent, ce qui n'était pas le cas il y a un an. Il pose plusieurs questions en commençant par le rôle du Cercle des ONG qui n'est pas demandeur de ce rôle. Il souligne que le Cercle des ONG n'est pas une ONG agréée, et ne peut par exemple pas signer de contrat. De plus, il souhaite savoir si des appels aux accords-cadres seront publiés et comment cela sera communiqué.

Le député se montre critique concernant la manière de procéder du ministère, notamment vis-à-vis du tempo qu'il impose. Il souhaite savoir comment la collaboration des consortiums est censée fonctionner. Il demande si les ONG sont censées travailler de manière monothématique pendant la phase de transition. Il souligne ensuite le fait que toutes les ONG ont des expertises différentes mais aussi des approches très différentes.

Le Ministre explique qu'il ne participe pas aux discussions et qu'il donnera donc ensuite la parole à une représentante du ministère. Il assure qu'il ne compte pas imposer une décision de manière immédiate, et que les réflexions actuelles se poursuivront pendant au moins une année. Il précise que la plateforme est censée être un outil supplémentaire, et que le 5 novembre 2024 aura lieu une autre réunion. Le ministère élabore actuellement des propositions qui seront soumises aux ONG pour discussions.

Au sujet de la Maison des ONG, il explique que les ONG ont demandé d'intégrer une partie du travail de la sensibilisation dans la future Maison des ONG. Le ministre réaffirme que rien n'a été décidé de manière définitive.

Une représentante du ministère des Affaires étrangères explique que les ONG avaient aussi posé certaines de ces questions. Elle explique que le ministère des Affaires étrangères a progressé concernant la collaboration avec le ministère de l'Éducation. En effet, ils sont d'avis que la mise en place de la plateforme donnera une grande visibilité au travail des ONG dans les écoles. Ils ont présenté cette approche aux ONG le 4 octobre 2024, au sein du groupe de travail. Les ONG l'ont saluée et ont demandé d'y pouvoir participer. Ils ont décidé de mettre en place un comité de pilotage pour réaliser ce travail.

L'oratrice explique que le fait de travailler sur un programme ne signifie pas travailler sur un seul sujet, mais mesurer l'impact du travail et voir dans quelle direction ils vont tous travailler.

La nouvelle méthodologie a été élaborée mais devra encore être adaptée à la nouvelle méthode de travail. Elle affirme que les ONG sont d'accord avec cette nouvelle méthodologie et veulent la mettre en œuvre. Elle souligne qu'il y avait déjà des difficultés auparavant, et précise que les ONG en ont souvent fait part eux-mêmes, notamment en raison de la méthodologie qui n'était plus adaptée.

Elle explique que les ONG qui sont dans la modalité des projets annuels peuvent demander des prolongations, mais de quelques mois, non pas d'un an. Les salaires des employés seront couverts. Elle ajoute que les ONG concernées vont basculer vers d'autres méthodes de travail et ont déjà proposé des approches alternatives pour pouvoir contribuer au programme centralisé. Le rôle exact des différents membres du comité d'experts devra encore être défini de manière précise, notamment parce que les ONG ont demandé la participation d'experts externes et d'experts en méthodologie. Elle espère qu'une première ébauche sera établie pour septembre 2025. L'oratrice affirme que de nombreuses ONG voient déjà les avantages de cette approche, et se réjouissent du fait qu'elles disposent d'un an pour mettre en œuvre cette restructuration en bénéficiant d'un budget d'1,6 million d'euros.

Monsieur Yves Cruchten (LSAP) cherche à comprendre la vraie motivation derrière toute cette restructuration. Il souhaite de plus amples informations concernant le comité susmentionné. Il s'intéresse notamment aux critères de nomination de ses membres, et demande en quoi consisteraient les compétences du comité. Concernant le renforcement du Cercle des ONGD et son rôle d'appui, il souhaite savoir si le Cercle des ONGD en était demandeur. Il demande ensuite pourquoi le ministère a décidé de lui confier cette mission, et souhaite savoir ce qui arrivait si le Cercle des ONGD décidait de ne pas vouloir assumer ce rôle. Enfin, il s'intéresse à la Maison des ONG, et demande une « timeline » concernant la création de cette Maison.

Madame Joëlle Welfring (déi gréng) dit avoir une question concernant l'éducation. Elle mentionne la réunion jointe entre la Commission des Affaires étrangères et la Commission de l'Éducation du 5 septembre 2024. Lors de cette réunion, le ministère avait expliqué vouloir procéder à des évaluations des programmes scolaires existants, pour voir quels sujets existent déjà dans les programmes. Elle veut savoir où en sont ces travaux d'évaluation et demande si des résultats existent déjà et quand ils pourront être présentés.

Ensuite, l'oratrice se dit rassurée d'apprendre que les projets existants peuvent être prolongés. Elle demande si les acteurs du secteur en sont au courant. Elle s'intéresse à la manière dont seront couverts les salaires et souhaite savoir si les ONG doivent répondre à un appel afin de pouvoir en profiter. La députée s'intéresse ensuite à la méthodologie et pense avoir compris qu'un consultant y avait contribué. Elle aimerait savoir s'il serait possible de transmettre ce document aux députés.

Monsieur Franz Fayot (LSAP) demande également à voir le rapport relatif à l'évaluation de la sensibilisation, ainsi que le document concernant la méthodologie élaborée avec l'aide d'un consultant.

L'orateur rappelle que la mesure de l'impact est plutôt difficile, dans une matière comme l'éducation globale. La mesure de l'impact est plutôt difficile dans une matière comme l'éducation globale. Il veut savoir quelle approche sera poursuivie pour mesurer l'approche d'une campagne par exemple. Il veut

comprendre ce que cela veut exactement dire dans le contexte de la sensibilisation. Sa question est de savoir comment cette évaluation de la sensibilisation est censée être réalisée. Il aborde ensuite la durée de la phase de transition, à savoir un an, et fait remarquer que cette restructuration a pour conséquence que des gens ayant établi une expertise dans le domaine risquent de quitter le secteur.

Il demande également si le Cercle des ONGD est vraiment capable d'élaborer un tel programme et s'il est vraiment en mesure de réaliser les tâches qui leurs seront attribuées. Il demande si le Cercle des ONGD reprendra éventuellement les personnes travaillant sur ces sujets.

Une représentante du ministère des Affaires étrangères confirme que cette analyse avait été annoncée le 5 septembre 2024, afin de voir où le lien avec la coopération existe déjà dans les programmes scolaires, et comment on peut le renforcer. Cette analyse n'a pas encore été réalisée.

Elle explique que le ministère de l'Education avait déjà commencé, mais évalue actuellement si cette analyse sera faite en interne par le ministère de l'Education ou par des consultants externes. Cette décision revient au ministère de l'Education et sera prise au cours de la journée ou en début de la semaine prochaine. Une fois que cette décision sera prise, une analyse par cycle scolaire et par branche sera effectuée afin de regarder quelles offres les ONG peuvent proposer aux écoles, notamment à travers des outils pédagogiques, des ateliers ou des formations. C'est la première grande étape qui durera jusqu'à la moitié de l'année prochaine. Ensuite interviendra la programmation ; l'oratrice espère que le ministère aura une première ébauche pour septembre prochain, pour les enseignants.

Elle explique ensuite qu'un nouvel appel à projets annuels n'est pas prévu. Selon la convention, les ONG disposent toujours de la possibilité de prolonger s'ils ont besoin de plus de temps pour la mise en place de certains éléments de leurs projets. Mais l'idée est vraiment de mettre toute l'expertise à disposition pour la formulation du nouveau programme.

Elle ajoute qu'ils se trouvent actuellement dans la procédure de prolongation des accords-cadres. Le ministère des Affaires étrangères a reçu les premiers retours des ONG dans ce contexte, qui ont expliqué qu'elles n'étaient pas en mesure d'élaborer leur propre programme et le nouveau programme centralisé.

L'oratrice explique que l'idée est précisément d'avoir le soutien des acteurs du secteur pour la formulation du nouveau programme. Certains ont tout de suite exprimé des idées intéressantes dans le contexte du groupe de travail, et le ministère a encouragé ces initiatives. Les ONG qui n'avaient pas encore d'accord-cadre ne devraient pas disparaître lors de la phase de transition, mais le ministère veut justement les associer à la formulation du nouveau programme.

L'objectif principal, qui était la formulation de la nouvelle méthodologie spécifique, était une demande du secteur. L'oratrice confirme que ce document existe et qu'il pourra être transmis aux députés. Elle ajoute qu'ils ont dû partir de zéro, car une telle méthodologie n'a jamais été élaborée auparavant, même à l'étranger ; les consultants avaient contacté des collègues partout dans le monde, même en Australie.

Le ministère avait également demandé une évaluation d'impact, mais cela avait dû être supprimé du contrat en cours de route car les ONG ne disposaient pas des données requises pour mesurer l'impact. Cela a été adapté dans le contrat, et les consultants ont donc élaboré des lignes directrices expliquant aux ONG comment mesurer l'impact. Ainsi les ONG peuvent d'ores-et-déjà mettre cela en place.

L'oratrice ajoute qu'en tout il y a donc trois documents : le rapport de mission du consultant, la méthodologie et les lignes directrices. Ces documents ont été validés au mois d'avril. Étant donné que cette mesure d'impact est difficile à réaliser et que les ONG ne disposaient pas de toutes les compétences et moyens nécessaires, elles étaient demanderesses d'une expertise externe.

L'oratrice précise qu'il est important d'inclure des indicateurs qualitatifs et pas seulement quantitatifs dans une telle mesure d'impact, ce qui est extrêmement difficile à mesurer dans le secteur de la sensibilisation. Ainsi, l'ambition actuelle est que toutes les ONG travaillent sur deux indicateurs d'impact maximum, car cette tâche est complexe et difficile. Une ONG seule, travaillant sur un projet allant de 50 000 euros à 400 000 euros ne peut pas prouver d'impact. Si elles y travaillent en tant que secteur, elles peuvent en revanche prouver un impact.

Elle ajoute que la mission principale du Cercle des ONGD est de représenter les ONG, de les coordonner et d'être plateforme entre ONG et ministère. Cette mission sera renforcée. Le Cercle des ONGD ne dispose actuellement pas des ressources nécessaires pour assurer cela, et c'est la raison pour laquelle un budget a été prévu pour remédier à cette situation, notamment pour que le Cercle des ONGD puisse recruter des personnes supplémentaires. L'idée principale n'est pas de reprendre des personnes travaillant pour d'autres ONG, mais l'oratrice précise que le ministère ne s'y immisce pas, au cas où des personnes souhaitent changer d'affectation. Elle explique qu'actuellement le Cercle des ONGD n'a personne dédié principalement à la sensibilisation, alors qu'auparavant il y avait toujours au moins une personne avec une mission partielle en charge de cela. L'idée est de renforcer leur équipe et ce indépendamment de la restructuration.

Monsieur David Wagner (déi Lénk) revient sur les appels à projets annuels et les prolongations. Il veut savoir si les personnes ne travaillant pas sur de tels projet sont censés le faire sur la nouvelle structure. Il n'est de plus pas certain d'avoir compris quelle forme elle était censée prendre, voire si elle existera définitivement. Il croit comprendre que cette manière de procéder n'est pas encore définitive. Il est d'avis qu'il faudrait déjà savoir de manière concrète dans quelle direction cela ira.

Une représentante du ministère des Affaires étrangères avoue qu'elle aurait dû préciser que tout ce concept était censé figurer dans la note de cadrage sur les ONG. Elle explique que le délai initialement prévu pour la remise de cette note était le 14 novembre. Les ONG avaient immédiatement dit que ce délai serait difficile à respecter, et le ministère a été flexible à cet égard tout en précisant que le déblocage du budget dépendrait de cette note de cadrage.

Elle ajoute que les missions des ONG travaillant dans le secteur de la sensibilisation seront définies dans cette note, et précise que s'il n'y a pas encore de structure définitive, les travaux relatifs sont bien en cours. Elle affirme qu'il est important d'avoir une équipe qui ne travaillera que sur ce nouveau

programme. Ce sera probablement un comité provisoire et une forme plus définitive de cette structure sera mis en place à partir de 2026.

Concernant les projets annuels, l'oratrice précise qu'ils ne seront pas prolongés automatiquement. Au cas où un problème existe, il sera toujours possible de le prolonger de quelques semaines ou mois pour le finaliser. Il ne faut cependant pas les prolonger d'un an, car le but serait alors raté. Elle conclut que cela a toujours été comme cela, et figure également dans les conventions.

3. **Echange de vues avec le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur sur les sujets suivants :**
- **réunion du Conseil des affaires étrangères de l'UE (CAE), qui s'est tenue le 14 octobre 2024 à Luxembourg**
 - **réunion du Conseil "Affaires générales" (CAG) de l'UE, qui s'est tenue le 15 octobre 2024 à Luxembourg**

Le Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Monsieur Xavier Bettel fait part de plusieurs contraintes au niveau du planning concernant les prochaines séances publiques, et propose de traiter deux demandes un même jour. Le Président de la Chambre des Députés abordera cela dans la prochaine réunion de la Conférence des Présidents.

Le ministre aborde tout d'abord l'ordre du jour de la réunion du Conseil « Affaires générales » (ci-après « CAG ») de l'Union européenne (ci-après « UE »), qui s'est tenue le 15 octobre 2024 à Luxembourg¹.

Concernant le CAG, il précise que le gros du travail consiste en la préparation du Conseil européen, dont le premier Ministre a déjà fait un « débriefing » au sein de la Commission.

L'orateur mentionne la conférence intergouvernementale avec les représentants de l'Albanie, où les discussions ont porté sur les progrès de l'Albanie.

Le semestre européen a également été à l'ordre du jour, ainsi que les relations avec la Suisse. Actuellement, les Suisses demandent des dérogations concernant des points importants pour l'UE.

Ils avaient également une réunion avec le ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni concernant le « reset » des relations.

La déclaration contre l'antisémitisme était également à l'ordre du jour.

Il aborde ensuite la réunion du Conseil des affaires étrangères de l'UE (ci-après « CAE »), qui s'est tenue le 14 octobre 2024 à Luxembourg². Le ministre ukrainien des Affaires étrangères a présenté une mise à jour de la situation en Ukraine, et a demandé le soutien continu de l'UE.

Concernant la situation au Moyen-Orient, le Ministre constate qu'il n'y a toujours pas de consensus au niveau européen. Les délégations ont également échangé sur la Russie et l'Ukraine, notamment sur un processus

¹ <https://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/gac/2024/10/15/>

² <https://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/fac/2024/10/14/>

de paix. Les participants ont ensuite abordé le Venezuela et l'Afrique, ainsi que la Géorgie et la Moldavie. Une déclaration a ensuite été faite pour souligner que le processus d'intégration de la Géorgie deviendra de plus en plus compliqué si le pays continue de s'éloigner des valeurs européennes. Le Ministre informe les députés que le Luxembourg a signé cette déclaration.

La suite de ce point de l'ordre du jour a été abordée par la Commission sous le secret des délibérations.

4. 8393 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman (2023)

**5. Demande d'organisation d'un débat d'orientation sur la stratégie industrielle de défense européenne (EDIS) et le programme pour l'industrie de la défense (EDIP)
- Désignation d'un rapporteur**

Le Président de la Commission des Affaires étrangères, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région, Monsieur Gusty Graas (DP) explique que la sous-commission souhaite demander un débat d'orientation et en demande l'accord à la Commission mère. Un projet de courrier a été préparé, et il est proposé de le faire signer de manière électronique. Le Président propose que les membres de la sous-commission soient les signataires demandeurs.

Les membres de la Commission marquent leur accord.

6. Divers

Aucun point divers n'est soulevé.

Procès-verbal approuvé et certifié exact

Annexe : Demande de la sensibilité politique déi gréng du 15 octobre 2024